



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN

Atelier Régional

Les Accords d'Accès aux Ressources Halieutiques des Etats Côtiers Riverains de l'Atlantique

Abidjan, le 25-26 Octobre 2023

“Les ressources halieutiques de l’Océan atlantique le long des côtes africaines ont été exploitées par des pêcheurs étrangers depuis des siècles, notamment dans la partie Nord du Continent”.

“La pêche maritime est l’une des activités qui a fait l’objet d’accords internationaux depuis longtemps”

Introduction

Dans de nombreux pays des régions côtières d'Afrique, notamment sur la façade atlantique, l'industrie de la pêche est une activité économique vitale. C'est une source importante de revenus et de sécurité alimentaire en assurant la subsistance de nombreuses communautés locales pour ces pays. Elle fournit des emplois à des millions de personnes et contribue de manière significative à l'économie locale. De plus, elle participe au financement de l'économie des Etats côtiers à travers les opportunités d'exportation de produits de la mer vers d'autres pays.

Cependant, ces États côtiers sont confrontés à de nombreux défis liés à la pêche. Parmi ceux-ci la surpêche, qui entraîne une diminution des stocks de poissons et constitue une menace pour la durabilité des écosystèmes marins. De même, la pêche illicite est une préoccupation croissante, qui prive les États côtiers de revenus et met en péril la conservation des ressources marines.

La dégradation de l'écosystème marin est également un défi important pour ces États. Les activités humaines telles que la pollution, la destruction des habitats côtiers et le changement climatique ont un impact négatif sur la biodiversité marine, ce qui affecte directement la pêche en mettant en danger la biodiversité marine et menace les moyens de subsistance des populations dépendantes de la pêche.

C'est dans ce contexte que les États africains côtiers ont conclu des Accords de pêche ou Accords d'accès avec d'autres pays. Ces Accords qui leur génèrent des revenus conséquents en devises et contribuent à l'équilibre de leur balance de paiement et au financement de leur

économie, sont également utilisés par les États côtiers, comme des instruments, pour réglementer l'accès aux ressources halieutiques dans leurs eaux territoriales.

Ces accords sont passés avec des pays européens, asiatiques ou d'autres pays africains. Il existe également des accords de pêche passés avec des entités privées.

Cependant, il est essentiel que les États africains côtiers veillent à ce que ces accords de pêche leurs soient profitables, équilibrés et respectent les principes de durabilité, afin de préserver les ressources halieutiques pour les générations futures.

A cet effet, la COMHAFAT organise les 25-26 Octobre 2023, une rencontre sous le thème '*Les Accords d'Accès aux Ressources Halieutiques des Etats Côtiers Riverains de l'Atlantique*'

L'un des objectifs majeurs de cette rencontre est d'évaluer ces accords sur la base des objectifs qui leur ont été assignés et de s'assurer qu'ils contribuent réellement à la durabilité des ressources biologiques, au développement économique et à l'équité.

Cette rencontre régionale mettra ainsi en lumière, les différents types d'accords de pêche, tels que les accords bilatéraux, les accords régionaux et les accords avec des entités privées. Elle analysera les avantages et les inconvénients de chaque type d'accord, en se concentrant sur leur impact sur la durabilité des ressources marines et sur la répartition équitable des bénéfices.

L'évaluation de la conformité aux objectifs de durabilité portera sur des critères tels que la quantité de captures autorisées, les mesures de conservation des espèces menacées, la gestion des stocks de poissons et la préservation des habitats marins. Il sera également important d'examiner si ces accords favorisent le développement de pratiques de pêche responsables, telles que la réduction de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

L'équité sera un autre aspect clé de cette évaluation. Il est effectivement important de déterminer si ces accords de pêche tiennent compte des droits et des besoins des populations locales, en leur accordant un accès équitable aux ressources marines et en garantissant des opportunités économiques pour les communautés dépendantes de la pêche.

L'atelier explorera dans une deuxième phase, les voies et moyens d'amélioration de ces accords de pêche afin de maximiser les bénéfices pour les États côtiers africains, les populations locales et les autres parties concernées. Cela pourrait inclure des recommandations pour renforcer les capacités des États côtiers dans la négociation de ces accords, ainsi que des mécanismes de suivi et de contrôle pour garantir leur mise en œuvre effective.

Cette rencontre se propose donc d'apprécier en termes de conformité aux objectifs de durabilité et d'équité, les différents types d'accords de pêche passés par les Etats côtiers africains et à explorer les moyens susceptibles de garantir que ces accords contribuent réellement à la préservation des ressources marines et à la prospérité des populations locales, tout en assurant une répartition équitable des bénéfices pour toutes les parties concernées.